



---

---

**BUREAU DU COMITE DE BASSIN  
RHONE-MEDITERRANEE**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025**

**EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS**

---

---

**BUREAU DU COMITE DE BASSIN  
RHONE-MEDITERRANEE  
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025**

---

**EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS**

---

**DELIBERATION N° 2025-6**

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N° 2025-7**

ACTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES A RISQUE IMPORTANT  
D'INONDATION

BUREAU DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

---

DELIBERATION N° 2025-6

---

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2025**

---

Le bureau du comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

**APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 5 septembre 2025.

Le Président du Comité de bassin,

Martial SADDIER



SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

---

DELIBERATION N° 2025-7

---

## ACTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION

---

Le bureau du comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,

Vu l'article L566-11 du code de l'environnement relatif à l'association du comité de bassin à la mise en œuvre de la directive inondation,

Vu les articles L566-6 et R566-6 à R566-9 du code de l'environnement relatifs aux cartes des surfaces inondables et cartes des risques d'inondation,

Vu la circulaire du 16 juillet 2012 relative à la mise en œuvre de la phase de cartographie de la directive inondation,

Vu la note technique de la direction générale de la prévention des risques du 29 avril 2024 relative à la mise en œuvre de la phase de cartographie des territoires à risques d'inondation (TRI) du 3ème cycle de la directive inondation,

Vu le courrier de la préfète coordinatrice de bassin Rhône-Méditerranée aux préfets du bassin du 28 septembre 2023 relatif à la préparation du 3ème cycle, fixant notamment les principes et les modalités de révision des cartes,

Vu la liste des territoires à risques important d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée arrêtée le 29 octobre 2024 par la préfète coordinatrice de bassin,

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et après avoir entendu son représentant ;

**RECONNAIT** le travail important d'actualisation de la cartographie des TRI réalisé par les services de l'Etat contribuant à améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation et des enjeux exposés ;

**PREND EN COMPTE** le travail de ciblage réalisé à l'échelle du bassin pour identifier les territoires nécessitant des actualisations de cartographie ;

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la mise à jour de la cartographie des TRI concernés dans le cadre du 3ème cycle de la Directive Inondation.

**SOUHAITE** que les services de l'Etat s'assurent de l'association des structures compétentes en matière de prévention des inondations à la suite des travaux.

Le Président du Comité de bassin,

Martial SADDIER

